

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,  
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion régulière du 10 juillet 2017, tenue à l'hôtel de ville d'Ulverton, 151, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h 30, sous la présidence de Claude Mercier; maire; Louise Saint-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES :                    CLAUDE LEFEBVRE  
                                     ROBERT BÉLANGER  
                                     JEAN-PIERRE BORDUA  
                                     MAURICE RICHARD  
                                     CARL ARCAND  
                                     MARK CROSS

AUCUNE ABSENCE

IL Y A QUORUM.

**1.        OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**Rés. 100-2017**                Il est proposé par Carl Arcand appuyé par Maurice Richard et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 19 h 32.

**ADOPTÉ**

**2.        ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rés. 101-2017**                Il est proposé par Jean-Pierre Bordua, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'adopter le projet d'ordre du jour, incluant les trois points ajoutés dans *Affaires nouvelles*.

**ADOPTÉ**

**3.        LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU 5 JUIN 2017**

**Rés. 102-2017**                Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Jean-Pierre Bordua et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 5 juin 2017.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Contre : Maurice Richard**

**4.        ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PRÉCÉDENT**

**Rés. 103-2017**                Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Jean-Pierre Bordua et unanimement résolu d'adopter les déboursés pour la période du 5 juin au 10 juillet 2017 au montant de 123 077,37 \$.

**ADOPTÉ**

**5.        PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES RAPPORTS DES COMITÉS  
FINANCES, LOISIRS, DU MAIRE ET SUR LES RAPPORTS  
TRIMESTRIELS DE LA DIRECTION**

**6.        CORRESPONDANCE : DÉPOSÉE**

**7.        PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 5 JUIN 2017 : 9**

5 réparations  
2 constructions  
1 démolition  
1 installation septique

**8.        PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS : 15 MINUTES**

9. **RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES AVANCES DE FONDS EN VUE DE LA FÊTE AU VILLAGE**

Rés. 104-2017

Il est proposé par Robert Bélanger appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'autoriser une avance de fonds de 800 \$ au conseiller Claude Lefebvre pour les achats qu'il doit faire en prévision de la Fête au village et de préparer un chèque de l'ordre de 115 \$ (+ taxes) au nom de Gonflable.ca pour la location d'un jeu gonflable en vue de la Fête au village.

**ADOPTÉ**

10. **RÉSOLUTION POUR FERMER LES BUREAUX DE LA MUNICIPALITÉ PENDANT LES DEUX SEMAINES DES VACANCES DE LA CONSTRUCTION**

Rés. 105-2017

**ATTENDU QUE**, en 2017, les vacances de la construction commencent le 23 juillet et vont jusqu'au 5 août inclusivement;

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de fermer les bureaux de la Municipalité pendant les vacances de la construction et de faire retenir le courrier au bureau de postes pendant cette période.

**ADOPTÉ**

11. **RÉSOLUTION POUR CONTRIBUER À LA CAMPAGNE ANNUELLE DE LA FONDATION DU CHUS**

Rés. 106-2017

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'autoriser un don de 110 \$ à la Fondation du CHUS dans le cadre de sa campagne de financement annuelle.

**ADOPTÉ**

12. **RÉSOLUTION POUR CRÉER UN POSTE D'ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT SPÉCIFIQUE POUR LES DÉPENSES RELIÉES À L'AMÉNAGEMENT DU PARC THÉMATIQUE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE**

Rés. 107-2017

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de créer un poste d'activités d'investissement spécifique pour les dépenses reliées à l'aménagement du parc thématique en bordure de la rivière.

**ADOPTÉ**

13. **RÉSOLUTION POUR UTILISER L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DÉGAGÉ ANNUELLEMENT POUR L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DE L'ANNÉE SUIVANTE LORSQUE NÉCESSAIRE**

Rés. 108-2017

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports n'inclut plus les dépenses d'entretien d'hiver dans la reddition de comptes pour le Programme d'entretien du réseau routier local (PAERRL);

**ATTENDU QUE** le Comité Finances recommande de réserver le montant requis pour compenser l'éventuel déficit de subvention pour l'entretien d'hiver du réseau routier local à même l'excédent de fonctionnement de l'année précédente;

Il est proposé par Jean-Pierre Bordua, appuyé par Maurice Richard et unanimement résolu de puiser les montants requis pour l'entretien d'hiver du réseau routier local pour une année donnée dans les excédents de fonctionnement de l'année précédente, si nécessaire.

**ADOPTÉ**

**14. RÉSOLUTION POUR APPROUVER LES DÉPENSES DU CONTRAT D'ASPHALTAGE DU CHEMIN DE LA HALTE**

**Rés. 109-2017**

**ATTENDU QUE** le montant total facturé par la firme EXP pour les travaux d'ingénierie et de surveillance des travaux d'asphaltage du chemin de la halte, soit 7 800 \$ (+ taxes) correspond à l'offre de services que nous avons acceptée et qu'il a été payé;

**ATTENDU QUE** les montants de l'excavation nécessaire pour déterminer la qualité de l'assiette et du remplacement d'un ponceau devant être fait avant l'asphaltage, soit un total de 2 654,83 \$ (+ taxes) ont été payés aux fournisseurs concernés;

**ATTENDU QUE** le montant de 58 381,07 \$ (+ taxes) a été payé à Pavage Drummond, ce qui correspond à 95 % de la facture totale (soumission initiale de 54 290,08 \$ + ajustement du prix du diesel de 7 293,63 \$);

**ATTENDU QU'**une retenue contractuelle de 5 %, soit d'un montant de 3 072,69 \$ (avant taxes) a été appliquée pour la période garantie d'un an;

Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux d'asphaltage du chemin de la halte routière; qu'il reconnaît que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses, que le dossier de vérification a été constitué; et qu'il autorise la directrice générale à transmettre la reddition de comptes au ministère pour remboursement des coûts nets reliés à ces travaux, incluant le montant de la retenue de 5 %, pour un montant total de 75 495,03 \$.

**ADOPTÉ**

**15. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE POUR LE 550, CHEMIN BÉDARD**

**Rés. 110-2017**

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité à l'effet d'autoriser, au 550, chemin Bédard, la construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur de 6,86 m, soit de 0,86 m supérieure à la hauteur permise par notre règlement pour un bâtiment accessoire;

**ATTENDU QUE**, après analyse de la demande, le Comité consultatif en urbanisme recommande au conseil d'autoriser cette dérogation;

Il est proposé par Jean-Pierre Bordua appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 550, chemin Bédard à l'effet de construire un bâtiment accessoire d'une hauteur supérieure de 0,86 m à la hauteur maximale autorisée par notre règlement pour ce bâtiment.

**ADOPTÉ**

**16. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE MAIRE ET LA DG À NÉGOCIER UNE NOUVELLE FAÇON DE FAIRE DANS LE DOSSIER DU PLAN DES MESURES D'URGENCE**

**Rés. 111-2017**

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Carl Arcand et résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice générale à entreprendre des négociations avec le Service de sécurité incendie de la région de Richmond afin que les municipalités membres se dotent d'un fonds commun visant à couvrir les dépenses de fonctionnement en lien direct avec le maintien du Plan des mesures d'urgence et le déploiement de celui-ci sur le territoire, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**17. AFFAIRES NOUVELLES**

**A. RÉSOLUTION POUR NOMMER LE PARC THÉMATIQUE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE LE PARC WEARE-LEFEBVRE EN L'HONNEUR DES DONATEURS DU TERRAIN**

**Rés. 112-2017**

Il est proposé par Mark Cross appuyé par Jean-Pierre Bordua et unanimement résolu de nommer le parc thématique en bordure de la rivière le parc Weare-Lefebvre en l'honneur des donateurs du terrain.

**ADOPTÉ**

**B. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE À PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR FAIRE LE MÉNAGE À LA MAIRIE**

**Rés. 113-2017**

Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Maurice Richard et unanimement résolu d'autoriser la directrice à procéder à l'embauche d'une personne pour faire le ménage à la mairie et ce, pour un montant maximal de 15 \$/heure.

**ADOPTÉ**

**C. RÉSOLUTION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS À DEUX ENTREPRENEURS DE LA RÉGION POUR LA COUPE ET L'ÉMONDAGE DE CERTAINS ARBRES CIBLÉS PAR LE COMITÉ VOIRIE EN BORDURE DE NOS CHEMINS**

**Rés. 114-2017**

Il est proposé par Mark Cross appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu de demander des soumissions à deux entrepreneurs de la région pour la coupe et l'émondage de certains arbres ciblés par le comité voirie en bordure de nos chemins. Au préalable, le conseiller Robert Bélanger en dressera la liste précise.

**ADOPTÉ**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**PROPOSÉ PAR** Claude Lefebvre,

L'assemblée est levée à 20 h 15.

---

**Claude Mercier, maire**

---

**Louise Saint-Pierre, secrétaire-trésorière**